



Pour un

Nord

Fort et Solidaire

L'ACTUALITÉ DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET CITOYEN
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

> N°15 - OCTOBRE 2017

Edito de Didier Manier

Président du Groupe SRC



Toujours la même rengaine !

Il y a un an, la Chambre régionale des comptes rendait son rapport sur la gestion du Département pour les années 2010 à 2015. Un exercice utile et nécessaire lorsqu'il permet de prendre du recul, de dessiner des axes de progrès ou de préconiser des ajustements techniques au regard de l'évolution de certaines normes.

La dernière séance plénière du Conseil départemental a été l'occasion d'examiner le suivi des observations de la Chambre. Une obligation légale qui a été de nouveau **l'occasion pour la droite départementale de réécrire l'histoire à sa manière dans une mauvaise foi caractérisée.**

Depuis 2015, c'est toujours la même rengaine ; la droite départementale nous explique que confrontée à une situation budgétaire difficile liée à une mauvaise gestion, elle aurait su prendre les mesures adéquates pour redresser la barre. **Sauf que les causes de cette situation budgétaire ne relèvent pas d'une quelconque mauvaise gestion.** Les chiffres parlent d'eux mêmes. Rien que pour le budget 2015, le coût total du RSA était de 606 millions d'euros alors que la participation de l'Etat n'atteignait que 372 millions d'euros. Le reste à charge, c'est à dire la dette de l'Etat au Département, s'élevait ainsi pour 2015 à 269 millions d'euros. Nous sommes bien loin de la compensation à l'euro près. Si l'Etat avait respecté sa parole, le Département aurait retrouvé mécaniquement de sérieuses marges de manœuvre.

Ainsi, **la situation du Nord est à replacer dans le contexte général d'une dégradation rapide de la situation financière sous l'effet de causes externes.** La Chambre ne dit pas autre chose : « *l'utilisation du levier fiscal en 2016 ne suffira pas à assurer un redressement structurel et durable des finances départementales, compte tenu de la persistance de facteurs de risques, tels que la baisse des subventions et dotations reçues et la hausse des dépenses de solidarité* ».

Le débat n'est donc pas de savoir qui serait un bon ou un mauvais gestionnaire. **Tout cela ne constitue qu'une technique d'enfumage pour ne pas assumer les choix politiques faits depuis 2015** et qui se traduisent par une dégradation des services publics et des politiques de solidarité, un investissement en manque de transparence et de vision stratégique saupoudrée d'une hausse spectaculaire des impôts de 100 millions d'euros par an.

AU SOMMAIRE

P2 : > **Contrats aidés : une motion adoptée à l'unanimité**
Marc Godefroy

P3 : > **Plan logement : les bailleurs sociaux en danger !**
Question d'actualité de Sébastien Duhem

> **Quid de la politique de la ville et du Plan pour le renouveau du bassin minier ?**
Patrick Kanner

P4 : > **Mineurs non accompagnés : l'Etat doit assumer ses responsabilités !**
Question d'actualité de Marie-Christine Staniec-Wavrant

P4 : > **Collèges : stop à la dégradation de l'entretien et des conditions d'accueil**
Question d'actualité de Soraya Fahem

P5 : > **Budget supplémentaire : toujours plus d'impôts pour moins de solidarités !**
Bertrand Ringot

P6 : > **Brèves de Séance**

> **Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ?**

P7 : > **Les Hauts-de-France se mobilisent pour le Canal Seine-Nord Europe**



> Contrats aidés : une motion adoptée à l'unanimité

Marc Godefroy

Conseiller départemental du canton de Lille 4

La « story telling » jupitérienne voudrait qu'il y ait un ancien monde aux recettes et méthodes usées et un nouveau qui ne peut qu'avoir raison...

Sauf que la question des contrats aidés démontre justement que personne ne détient la vérité absolue et que la concertation reste préférable aux décisions unilatérales et brutales !

Il n'est bien sûr pas interdit de questionner le principe des contrats aidés. Nous pouvons même nous accorder sur le fait qu'il peut y avoir des formules plus efficaces en matière de retour à l'emploi.

A cet égard, le gouvernement martèle qu'il serait préférable de miser massivement sur la formation. Nous sommes totalement d'accord avec cette ambition même si nous ferions bien de nous méfier de la manière dont cela peut se traduire dans les faits.

Nous avons tous vu cette campagne honteuse lancée par le MEDEF sur le thème « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ! ». C'est tellement plus simple de stigmatiser l'école de la République plutôt que de faire face à ses propres responsabilités !

Alors oui, plus et mieux de formation pour lutter contre le chômage, bien sûr !

Mais pourquoi commencer par s'attaquer aux emplois aidés avant la moindre mesure sur la formation continue ? Il y a là un véritable problème de cohérence et de calendrier.

On nous dit ensuite que ces emplois aidés sont une « impasse » et qu'ils sont « inefficaces ».

Mais comment peut-on nier que ces emplois permettent aussi d'entrer dans un parcours professionnel, avec un accompagnement, de la formation, des portes qui s'ouvrent et de la confiance en soi qui revient ? Nous connaissons tous des personnes justement sorties de l'ornière du chômage grâce à ce type de parcours.

Le 3^{ème} argument est le coût de ces emplois jugé trop important. Mais que deviendront ceux qui ne pourront plus en bénéficier ? Ils reviendront grossir les rangs de Pôle Emploi ou ceux des bénéficiaires du RSA. Il faudra alors verser une allocation ce qui n'amènera aucune économie. Il est donc préférable je pense de voir ces personnes en activité. A l'heure où nos territoires expérimentent le dispositif « territoire zéro chômeurs de longue durée », nous sommes ici à rebours des dispositions innovantes.

Certains mettent également en avant les dérives liées à ces emplois aidés. On pointe aussi ces employeurs qui sur-utilisent ces contrats plutôt que de proposer un emploi pérenne et stable.

Les employeurs sont-ils majoritairement malhonnêtes ? Nous ne le pensons pas et voyons bien ce que font les communes ou les associations avec un vrai travail d'accompagnement.

D'ailleurs suffira-t-il de dire au monde associatif : « désormais les règles changent ; vous ne pourrez plus recourir aux emplois aidés et vous ne créerez que des emplois pérennes ! ».

Mais avec quel argent pourront-elles le faire ? Le gouvernement est-il prêt à augmenter les subventions publiques pour qu'elles puissent le faire ? Nous savons bien que non et que tout cela démontre un certain cynisme !

En revanche, ce qui ne changera pas c'est le besoin que couvre le champ associatif dans ses missions de service public. Un besoin qui risque d'être nettement moins bien couvert. Nous ne dirons jamais assez combien le rôle des associations est prépondérant en matière de cohésion sociale. Il y a de quoi exprimer quelques inquiétudes.

Le dernier argument utilisé c'est de vouloir « concentrer ces contrats sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et dans les secteurs où il y a le plus de besoins ».

Mais connaissons-nous beaucoup de personnes en contrats aidés surdiplômées remplissant des missions sans intérêt pour notre société ?

Autour de nous, dans le Nord, dans nos collèges, dans nos communes, dans les associations de nos quartiers... nous savons bien qui sont les bénéficiaires de ces contrats. Ils sont justement ce public prioritaire.

Non, la seule raison de la suppression de ces contrats aidés c'est un choix budgétaire précipité, non concerté, au détriment des plus fragiles, ce qui constitue une faute politique lourde.



SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

“La récente décision du Gouvernement traduit une volonté brutale qui fragilise les bénéficiaires des contrats, et déstabilise le cadre d'intervention du Département et nos partenaires.”

Evidemment, nous trouverons toujours des employeurs qui ne remplissent pas leurs obligations ou détournent le dispositif de son objet. Nous pourrions aussi trouver des bénéficiaires qui ne saisissent pas l'opportunité pour se former.

Mais pourquoi ne pas s'attacher à sanctionner ceux-là plutôt que de mettre en difficulté tous ceux qui attendent un emploi ?

S'il faut sabrer un dispositif, voire même le supprimer purement et simplement, parce qu'il y a des risques de dérives, nous mettons là le doigt dans un engrenage qui apparaît bien dangereux pour la cohésion nationale.



> Plan logement : les bailleurs sociaux en danger !

Sébastien Duhem

Conseiller départemental du canton de Lille 3

Le 20 septembre dernier, le gouvernement a présenté son plan Logement.

L'objectif de ce plan est avant tout budgétaire. Il s'agit de faire baisser la facture des 18 milliards d'euros que représentent les allocations logement.

A cette fin, le gouvernement a déjà appliqué depuis le 1^{er} octobre la baisse de 5 euros par mois de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour une économie en année pleine de 392 millions d'euros. Pour les plus fragiles, cette somme pourra atteindre jusqu'à 220 € par an puisqu'en deçà de 15 € par mois, les APL ne sont pas versées.

Dans le projet de loi de finances présenté en Conseil des ministres le 27 septembre dernier, le Gouvernement prévoit cette fois de baisser de 1,5 milliard d'euros les APL des 11 millions de locataires du parc social.

Et ce sont les bailleurs sociaux qui devront opérer des baisses de loyers pour compenser la diminution des aides personnelles.

Les conséquences ne sont pas neutres pour le secteur du logement social. Le manque

à gagner se chiffre à 1,4 milliard d'euros par an pour le parc HLM.

Ce « coup de massue » selon Alain Cacheux, le Président de la Fédération des offices publics de l'habitat, va « réduire de 70 % notre capacité d'investissement pour mener des réhabilitations ou construire, et fragilise 98 offices sur 255 ».



Dans une période où la demande de logements sociaux n'a jamais été aussi forte, le budget du logement qui n'a plus de ministère dédié mais qu'un secrétariat d'Etat, est amputé de plus de 2 milliards d'euros passant de 18,3 à 16,5 milliards avec en prévision 15 milliards en 2019.

Pour les Hauts-de-France, les impacts évalués par les organismes HLM sont très lourds :

- 200 millions d'euros de perte de loyer chaque année ;
- 10 000 logements neufs non construits par an ;
- 30 000 emplois directs et indirects perdus.

Dans le Nord, les projections font craindre le pire !

En tant que Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, nous ne pouvons qu'être inquiets des effets de ce plan d'économies qui risque, à terme, de fragiliser notre modèle français du logement social.

Les conséquences pour l'office départemental Partenord Habitat risquent aussi d'être lourdes. La baisse des loyers entraînerait une

baisse des recettes de 25 millions d'euros. A terme, nous pouvons nous interroger sur l'équilibre financier du modèle du logement social et sur la possibilité pour une collectivité comme le Département du Nord de continuer à garantir les emprunts...

Patrick Kanner : « Quid de la politique de la ville et du Plan pour le renouveau du bassin minier ? »



La nouvelle majorité a choisi de supprimer à son arrivée le ministère de la ville. Cet été, ce sont 300 millions d'euros de crédits aux collectivités territoriales qui ont été rabetés dans le cadre de cette politique. Sans détailler la baisse des financements sur les actions en territoire politique de la ville. Demain, le gouvernement demandera-t-il aux collectivités de supporter l'augmentation des financements liés ANRU ?

De la même manière, nous ne pouvons que constater l'absence d'avancées sur le dossier du renouveau du bassin minier. La signature du protocole d'engagement entre l'Etat et les collectivités a eu lieu le 7 mars dernier avec la volonté du gouvernement de l'époque de débloquer 100 millions d'euros supplémentaire sur ce territoire. Depuis, c'est le silence radio !

Sur ces deux sujets, l'inquiétude est là, notre vigilance sera grande !

> Plus d'infos : <http://www.ville.gouv.fr/?dix-ans-pour-transformer-le-bassin>



> Mineurs non accompagnés : l'Etat doit assumer ses responsabilités

Marie-Christine Staniec-Wavrant

Conseillère départementale du canton de Lille 5

Il y a plus de 10 ans, le Département du Nord créait un service d'accueil pour mineurs isolés, très vite saturé, à l'EPDSAE. Par la suite, en complément, une plateforme partenariale EPSAE et association a été mise en place permettant une évaluation rapide des jeunes afin de trouver des réponses adaptées. TRAJET est aujourd'hui une nouvelle réponse proposée.

Pourtant, dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, les accueils sont saturés et le coût pour les départements devient de plus en plus lourd dans un contexte financier déjà tendu. Des familles, des jeunes continuent à arriver espérant trouver en France un travail, une formation, un espoir après avoir fui des pays en guerre, des dictatures, la pauvreté et

parfois des persécutions.

Des personnes, des associations, des villes comme Lille interviennent sur des camps afin d'apporter un peu d'aide à ces personnes. Mais disons-le clairement, les conditions de vie insupportables des Mineurs non accompagnés dans le Nord nous font honte !

Pourtant tout cela relève d'une compétence de l'Etat. Le gouvernement précédent avait ouvert des places supplémentaires et s'était engagé à assurer les financements auprès des Départements.

Aujourd'hui, il y a un discours officiel tenu par le Président de la République mais aucune réponse concrète sur le terrain. L'Etat doit maintenant mettre en adéquation les actes

et la parole en assumant ses responsabilités humanitaires et financières.

L'Etat annonce des places supplémentaires d'hébergement pour le Nord, qu'en est-il exactement du calendrier ? Par ailleurs, la baisse des capacités d'hébergement pour jeunes mineurs par le Département ne manque pas de nous interpellier au regard des enjeux actuels.

Enfin, nous le savons, il est important de répartir sur l'ensemble du territoire l'accueil de ces MNA dans une logique de solidarité et d'intégration. Qu'en est-il de l'action de l'Etat en la matière ? Est-il au rendez-vous de ses engagements ?

Une motion a été adoptée à l'unanimité en séance plénière pour réclamer à l'Etat d'assumer ses responsabilités humanitaires et financières concernant les MNA.



> Collèges : stop à la dégradation de l'entretien et des conditions d'accueil !

Soraya Fahem

Conseillère départementale du canton de Roubaix 2

En cette rentrée, la situation du collège Simone de Beauvoir de Villeneuve d'Ascq est assez interpellante et fait écho à des manques de moyens et des dysfonctionnements de plus en plus récurrents dans nos collèges publics.

Sur les quatre agents affectés à l'entretien, une seule n'est pas en arrêt maladie alors que les trois autres sont absents pour des périodes de longue durée. A cela, s'ajoute la vacance de poste de l'agent de maintenance qui assurait le nettoyage des extérieurs.

Dans ces conditions, la propreté, l'hygiène et tout simplement les conditions d'accueil des collégiens et des équipes éducatives sont devenues déplorables et génèrent de l'exaspération.

Pour compenser ces absences, sous la pression des parents d'élèves et après le vote d'une motion lors du Conseil d'administration, la Vice-Présidente a décidé d'octroyer

des moyens supplémentaires.

Qu'en est-il précisément ? Alors que l'absence des 4 agents TOS et de l'agent de maintenance muté et non remplacé représentent une capacité de 40 heures par jour, vous n'avez décidé en compensation que d'octroyer 16 heures de prestations par jour via une société privée.

Dans La Voix du Nord du 4 octobre dernier, la Vice-Présidente Joëlle Cottenye évoque « une situation particulière, elle nous est imposée ».

Mais imposée par qui ? N'est-ce pas là le choix de la majorité d'externaliser l'entretien des collèges et de ne pas y consacrer les moyens humains et financiers suffisants ?

Le cas du collège Simone de Beauvoir n'est pas isolé. Au sein des établissements, la colère commence à monter et à s'exprimer aussi par la voix des parents d'élèves.

Jusqu'à l'année dernière, 1 600 agents travaillaient dans les collèges pour assurer les missions d'accueil, de restauration et d'entretien. Le choix de la droite départementale a été celui de la privatisation (externalisation) pour réaliser les tâches de nettoyage.

La majorité départementale évoquait alors une plus grande réactivité et un meilleur service avec un coup moindre pour la collectivité.

Force est de constater qu'aujourd'hui il n'en est rien et que la continuité du service public s'en trouve questionnée. Ainsi, les collèges publics subissent les baisses de moyens humains et les manques d'anticipation des services départementaux.

Ces dysfonctionnements doivent cesser, les collégiens, les équipes éducatives et les collaborateurs du Département méritent mieux que cela.



> Budget supplémentaire : toujours plus d'impôts pour moins de solidarités !

Bertrand Ringot

Conseiller départemental du canton de Grande-Synthe

Le 9 octobre dernier, le Conseil départemental a examiné en séance plénière le budget supplémentaire 2017 qui vient ajuster les inscriptions faites au budget primitif voté en début d'année. Sans réajustement des déséquilibres pointés du doigt en début d'année, le Groupe SRC a voté contre.

En février dernier, à l'occasion du débat budgétaire, le projet de budget faisait état de prévisions très pessimistes.

La majorité départementale anticipait à cette époque – qui n'est guère si lointaine – une diminution des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de moins 3 % par rapport à 2016.

Cette estimation avait semblé assez hasardeuse ce que Didier Manier n'avait pas manqué de pointer lors de son intervention.

Nous étions alors dans la caricature du méchant Etat socialiste contre les gentilles et vertueuses collectivités de droite...

Finalement, à l'occasion de ce budget supplémentaire, la droite départementale révisé ses propres calculs...

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux devaient ainsi engendrer une recette supplémentaire de 30 millions d'euros par rapport aux prévisions du mois de mars !

Le résultat de l'exercice 2016 est par ailleurs enfin intégré. Ce que notre groupe avait demandé dès le mois de février ; soit un actif de 13,8 millions d'euros pour le Département.

En outre, ce budget supplémentaire intègre le fonds de soutien de l'Etat dont le montant était déjà notifié à l'époque et qui s'élève à 24,8 millions d'euros.

Au total, les recettes de fonctionnement affichent une hausse de plus de 65 millions d'euros ; une belle poire pour la soif. Cette manne permet de financer un dou-

zième mois de RSA pour un coût de 44 millions d'euros.

Si la baisse du nombre d'allocataires du RSA depuis 2016 permet de desserrer quelque peu l'étau sur les finances départementales, il faut rester prudent sur les prochaines tendances...

Si le nombre d'allocataires a baissé de 2,7 % dans le département, la diminution reste inférieure à la moyenne nationale [baisse de moins 3,8 % entre mars 2016 et mars 2017] et les annonces inquiétantes sur les contrats aidés – plus de 40 000 emplois dans la région – doivent nous inviter à la plus grande retenue...

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

“ Nous continuons de déplorer un budget déséquilibré qui privilégie l'investissement, néglige le bon fonctionnement des politiques départementales dans le domaine des solidarités tout en augmentant fortement la pression fiscale. ”

En matière d'insertion, plusieurs ajustements interviennent, notamment une baisse de 1 million d'euros pour les contrats initiative emploi qui tardent à monter en puissance.

Une recette supplémentaire de 4,8 millions d'euros issue du Fonds d'Appui Pour l'Insertion est inscrite. Un nouveau dispositif décidé sous le précédent quinquennat pour renforcer les actions d'insertion : sur quels types d'accompagnement la nouvelle dotation sera-t-elle fléchée ?

Dans le domaine social, plusieurs postes nécessitent une rallonge budgétaire :

- + 5 millions d'euros au titre du versement de la Prestation de Compensa-

tion du Handicap ;

- + 1,5 millions d'euros pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés.

Il est également prévu d'abonder le financement des Clubs de Prévention à hauteur de 900 000 euros afin de décaler dans le temps le plan d'économie demandé par le Département aux structures. Sur ce sujet, Françoise Martin, avait d'ailleurs alerté en Séance Plénière du 22 mai dernier.

Pour le reste, le groupe SRC ne constate aucun changement notable. Le budget supplémentaire reste un budget de prolongement du budget primitif pour 2017. Les critiques formulées lors du débat budgétaire du mois de février restent inchangées.

En effet, nous continuons de déplorer un budget déséquilibré qui privilégie l'investissement et néglige le bon fonctionnement des politiques départementales à l'image des décisions prises récemment :

- la réduction du nombre de Centres Locaux d'Information et de Coordination ;
- les désengagements financiers pour les structures de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées et handicapées à travers la politique des CPOM ;
- la situation alarmante de certains services d'aides à domicile liée à la mise en place du tarif unique ;
- le désengagement du Département sur l'utilisation des salles de sport municipales par les collègues ;
- ou encore les 300 000 euros ponctionnés sur le fonctionnement de la politique culturelle et les aides aux associations afin d'équilibrer le budget du MusVerre.

BRÈVES DE SÉANCE

■ Revalorisation du régime indemnitaire dans 5 UTPAS

La majorité départementale a décidé de revaloriser le régime indemnitaire des collaborateurs dans 5 UTPAS considérant « que la vulnérabilité de la population a un impact indéniable sur la charge de travail ». Pour ce faire, le choix a été fait de retenir le critère des 2 villes du Département présentant la plus forte fragilité socio-démographique. Si la revalorisation du régime indemnitaire est une bonne chose, le critère retenu de la ville est contestable. D'autres UTPAS sur le territoire sont confrontées à des situations similaires et mériteraient d'être ajoutées au dispositif. Au critère de la ville d'implantation de l'UTPAS, nous avons proposé de substituer un critère relatif à la situation sociale du territoire d'intervention.

■ Dotations de fonctionnement aux collèges

Si en 2018 l'enveloppe accordée aux dotations pédagogiques reste stable, elle demeure en baisse de 50 % par rapport aux dotations accordées sous la précédente majorité. Le budget éducation demeure donc en net recul. C'est pourquoi le groupe SRC s'y est opposé.

■ Aménagement des chemins de randonnée

Le Département accorde des subventions pour l'équipement, la réparation, l'amélioration et l'aménagement des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Nous avons regretté que les aménagements d'accueil et les plantations ne soient plus éligibles.

■ Soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités

Le Conseil départemental a validé son soutien à de nouveaux projets d'aménagement dans le cadre des « projets territoriaux structurants » et du dispositif « villages et bourgs ». Si nous avons voté les subventions, nous avons dénoncé l'opacité qui règne dans la sélection des dossiers et l'absence de vision d'ensemble et d'engagement pluriannuel comme le permettaient à l'époque les contrats de territoire.

Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ?



C'est le titre du rapport présenté par le Défenseur des droits en septembre dernier. Les conclusions de ce rapport rejoignent notamment les réserves que nous avons exprimées lors de la présentation de la nouvelle politique de lutte contre la fraude du Conseil départemental.

Non pas que nous étions hostiles au contrôle dans l'attribution des allocations de solidarité et à la sanction des fraudeurs avérés. Ce qui nous interroge c'est d'une part la débauche de moyens mis en œuvre par le Département en la matière. Des moyens qui, d'une part, font doublon avec le travail normalement effectué par la CAF et qui, d'autre part, est à mettre en parallèle avec la baisse des crédits de l'insertion ou les manques de moyens humains dans nos services pour assurer un accompagnement correct des bénéficiaires du RSA.

Mais à l'instar du Défenseur des droits, Jacques Toubon, ce qui nous interpelle également ce sont les dérives de la lutte contre la fraude. Le rapport précise ainsi que « la lutte renforcée contre la fraude aux prestations sociales, combinée aux erreurs de déclaration des bénéficiaires, véhicule la suspicion d'une fraude massive et peut s'avérer problématique pour les droits des usagers des services publics ».

Par ailleurs, le Défenseur des droits interroge dans son rapport l'encadrement juridique et la légalité des démarches de contrôle entreprises par un certain nombre de Conseils départementaux. Nous avons réclamé au Président du Conseil départemental des éclaircissements précis sur la prise en compte des remarques et recommandations avancées par le Défenseur des droits.

> Pour aller plus loin : <https://www.defenseurdes-droits.fr/fr/rapports/2017/09/lutte-contre-la-fraude-aux-prestations-sociales-a-quel-prix-pour-les-droits-des>

Les Hauts-de-France se mobilisent pour le Canal Seine-Nord Europe



#OuiAuCanal



A l'appel de la Région Hauts-de-France et des Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, les élus de toute la région se sont réunis à Amiens le 3 octobre dernier pour défendre le Canal Seine-Nord-Europe. L'occasion pour nos élus de rappeler que le Canal n'est plus un projet mais un chantier dont les coûts déjà engagés s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros. Avec le montage financier hasardeux sous forme de partenariat public-privé réalisé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le Canal s'était retrouvé dans une véritable impasse économique. Rappelons que c'est grâce à la mission de reconfiguration menée par Rémi Pauvros et à la mobilisation financière des collectivités territoriales que le chantier a pu être remis sur les rails. En février 2015, Didier Manier, alors Président du Conseil général, officialisait l'engagement du Département pour 200 millions d'euros. Avec la proposition des collectivités de piloter en direct de la Société de projet, d'assurer les premiers versements nécessaires à la conduite du chantier et d'assumer la garantie des emprunts, l'Etat n'a plus d'excuses. Sous la pression, le Gouvernement a fait des annonces. Nous serons vigilants sur les actes qui doivent impérativement être posés dans les prochaines semaines.

Pour un

Nord Fort et Solidaire

Groupe Socialiste, Radical et Citoyen
au Conseil départemental du Nord



Hôtel du Conseil départemental du Nord - 2 rue Jacquemars Gielée - 59047 Lille Cedex
Tél. 03 59 73 66 79 - Email : didier.manier@lenord.fr



nord-fort-solidaire.fr



facebook.com/NordFortSolidaire59



[@FortSolidaire59](https://twitter.com/FortSolidaire59)

[#NordFortSolidaire](https://twitter.com/FortSolidaire59)

PUBLICATION
DU GROUPE SOCIALISTE,
RADICAL ET CITOYEN
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU NORD

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
ET RÉDACTEUR EN CHEF :
DIDIER MANIER

MAQUETTE :
FABIENNE MACADRE

PHOTOS :
GROUPE, SOCIALISTE,
RADICAL ET CITOYEN (SRC)